

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 961 expulsant certains individus du territoire.

n° 961

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 septembre 1950

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1950

Date du numéro

30 septembre 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte française des Somalis et dépendances, promulgué au territoire par arrêté du 9 avril 1935.A

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont expulsés du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances les nommés : Ali Mohamed, Somali Habér Djélo Nouh, né en 1927 à Zeilah (Somalie britannique). Fils de Mohamed Ahmed et de Fatma Elmi; Farait Aden, Somali Habér Djélo Youssouf, né en 1915 à Bouro'o (Somalie britannique). Fils de Aden. Abdi et de Kadidja Hersi; Elmi Mahamoud, Soinaii Ilaber Djélo Youssouf, né en 1906 à Bouro'o (Somalie britannique). Fils de Maflimoud Douale et de Kadidja Aden; Ali Warsama, Somali Haber Djélo Youssouf, né en 1923 à Bouro-o (Somalie britannique). Fils de Warsama ouad et de Ibado Mohamed, pour défaut d'autorisation de séjour.

Art. 2

Le présent arrêté sera communiqué et .publié partout où besoin sera,

Le Gouverneur, N. SADOUL.